


SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Propspeed Propstrip
Autres moyens d'identification	Code du produit : PRST1000
Utilisation recommandée	Époxy et décapant à silicone
Restrictions conseillées	<i>Sans objet</i>
Identification du fournisseur initial	Oceanmax International Ltd. CP 83 232 Edmonton Auckland 0652 Nouvelle-Zélande www.propspeed.com Téléphone : 0800 LESS FUEL (0800 5377 3835) Télécopieur : +64 9 813 5246
Numéro de téléphone d'urgence	Accès global : +64 4 917 9888

SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Classement SGH	IRRITATION GRAVE DES YEUX, CATÉGORIE 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE D'ORGANES CIBLES, EXPOSITIONS MULTIPLES UNIQUE, CATÉGORIE 2 TOXICITÉ AIGUË (ORALE), CATÉGORIE 4 TOXICITÉ AIGUË EN MILIEU AQUATIQUE, CATÉGORIE 1 TOXICITÉ CHRONIQUE EN MILIEU AQUATIQUE, CATÉGORIE 1
Éléments d'étiquetage Pictogrammes	
Mot indicateur	DANGER
Mentions de danger	H302 – Nocif si avalé H317 – Peut provoquer une réaction allergique cutanée. H318 – Provoque des lésions oculaires graves. H373 – Peut provoquer des lésions aux organes suite à des expositions prolongées ou répétées. H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques et entraîne des effets néfastes à long terme.
Mises en garde	
Prévention :	P102 – Tenir hors de la portée des enfants. P103 – Lire l'étiquette avant utilisation. P201 – Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. P260 – Ne pas respirer la buée/les vapeurs/les pulvérisations. P264 – Laver vigoureusement les régions touchées après manipulation. P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 – Les vêtements contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. P273 – Éviter de déverser dans l'environnement. P280 – Porter des gants et des vêtements de sécurité ainsi qu'un appareil de protection des yeux et du visage.

Intervention :	P101 – Si un avis médical est requis, avoir le contenant et l'étiquette du produit en main. P301 + P312 – SI AVALÉ : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P330 – Rincer la bouche. P302 + P352 – SI SUR LA PEAU : laver avec beaucoup d'eau et du savon. P333 + P313 – En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin. P363 – Lacer les vêtements contaminés avant de les reporter. P314 – Consulter un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 – Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin immédiatement. P391 – Ramasser le déversement.
Entreposage :	<i>Sans objet</i>
Élimination :	P501 – Ne pas laisser ce produit s'infiltrer dans l'environnement. Ne pas en disposer dans les cours d'eau ou dans les égouts. Éliminer ce produit et son contenant en tant que déchets dangereux, par l'entremise d'un entrepreneur licencié en matière de déchets dangereux. Voir la réglementation locale en matière d'élimination/recyclage.
Autres dangers	<i>Sans objet</i>
NOTES	<i>Sans objet</i>

SECTION 3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CAS	% masse*	Nom commun/Synonymes
Alcool benzylique	100-51-6	30-60 %*	<i>Non disponible</i>
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	<8 %*	<i>Non disponible</i>
Limonène	138-86-3	1-10 %*	<i>Non disponible</i>
Substances non dangereuses	<i>Sans objet</i>	Balance	<i>Non disponible</i>

Notes	*Gammes de pourcentages pour la variabilité des lots fournies par Oceanmax Ltd.
--------------	---

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation	Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements contaminés immédiatement et laver la peau à l'eau et au savon, doucher. Consulter un médecin en cas d'irritation/éruption cutanée.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller les yeux. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne jamais rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Contacter un médecin en cas de malaise.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Aigus : CONTACT AVEC LES YEUX : provoquera de sévères lésions/irritations. Peut provoquer la cécité INGESTION : Peut provoquer des troubles gastrointestinaux et des nausées. Chronique : CONTACT AVEC LA PEAU : peut causer une dermatite/assèchement de la peau. SKIN CONTACT: May produce dermatitis/defatting of skin. Peut causer une sensibilisation de la peau. INGESTION : Peut provoquer des lésions aux organes suite à des expositions répétées.
Soins médicaux immédiats et traitements particuliers	Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Ininflammable (liquide combustible), utiliser matériau sec, dioxyde de carbone ou mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	<i>Non disponible</i>
Produits de combustion dangereux	Des gaz toxiques peuvent se développer (oxydes de carbone, hydrocarbures) après décomposition thermique.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz toxiques peuvent se produire.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Si le produit est impliqué dans un incendie, évacuer la zone. Demeurer sans contraire du vent. Porter un équipement complet de protection, y compris un appareil respiratoire autonome, en luttant contre l'incendie. Empêcher tout écoulement d'eau/de matériau dans les cours d'eau et les égouts.

SECTION 6. PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Évacuer la zone de tout personnel non protégé. Porter des gants de PVC, des lunettes de protection contre les produits chimiques et des bottes en PVC. Contenir le déversement avec de la terre et du sable. NE PAS toucher le produit. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau et les égouts.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Aérer la zone lorsque possible. Contenir le déversement, puis couvrir avec un matériau absorbant (incombustible) tel que de la vermiculite, du sable, de la terre. Récupérer le produit dans des contenants appropriés pour élimination. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau et les égouts. Seul le personnel formé doit nettoyer les déversements.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Avant de manipuler, il est très important que les contrôles techniques fonctionnent et que les exigences en matière d'équipement de protection et les mesures d'hygiène personnelle soient respectées. Ne pas inhaler les émanations ou les vapeurs. Éviter de déverser dans l'environnement.
Conditions pour un entreposage sécuritaire	Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles. La contamination par des substances incompatibles peut provoquer un incendie ou une explosion. La zone d'entreposage doit être clairement identifiée, sans obstruction et accessible uniquement au personnel formé et autorisé. Inspectez périodiquement pour des dommages ou des fuites. Avoir l'équipement approprié de nettoyage de déversements et des extincteurs d'incendie dans ou près de la zone d'entreposage.

SECTION 8. MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom chimique	LEP-TWA		LEP-VEA court terme	
	1 ppm	1,4 mg/m ³	<i>Non établi</i>	<i>Non établi</i>
Peroxyde d'hydrogène				
Notes	*Les limites d'exposition peuvent varier de temps à autre et d'une juridiction à l'autre. Vérifiez auprès de l'organisme de réglementation local les limites d'exposition dans votre région. TWA = moyenne pondérée dans le temps			

Paramètres de contrôle

Contrôles techniques appropriés	Veiller à une ventilation adéquate. Respecter les limites d'exposition professionnelle et minimiser le risque d'inhalation de vapeurs. Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail. Mélanger et préparer dans un endroit avec une ventilation par aspiration efficace.
Mesures de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial doivent être utilisés.
Protection de la peau	Porter des gants en butyle ou en nitrile.
Protection respiratoire	Non requis dans des conditions normales d'utilisation.
Autre	Lavez les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements contaminés doivent être placés dans des contenants fermés jusqu'à leur élimination ou leur décontamination. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Pâte blanche	Densité	1
Odeur	Légèrement aromatique	Solubilité dans l'eau	<i>Non disponible</i>
Seuil de l'odeur	<i>Non disponible</i>	Solubilité dans d'autres liquides	<i>Non disponible</i>
pH	<i>Non disponible</i>	Coefficient de partage (n-octanol/eau)	<i>Non disponible</i>
Point de fusion/point de congélation	<i>Non disponible</i>	Température d'autoinflammation	<i>Non disponible</i>
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	<i>Non disponible</i>	% Volatilité	<i>Non disponible</i>
Point d'éclair	>87,7°C	Viscosité	<i>Non disponible</i>
Vitesse d'évaporation	<i>Non disponible</i>	Inflammabilité (solide, gaz)	<i>Non disponible</i>
Densité de vapeur (air = 1)	>1	Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	<i>Non disponible</i>
Pression de vapeur	<i>Non disponible</i>	Sensibilité à la statique/Impact	<i>Non disponible</i>

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune connue.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
Possibilité de réactions dangereuses	<i>Non disponible</i>
Conditions à éviter	Éviter toute source de chaleur.
Matières incompatibles	Éviter le contact avec les alcalis et les oxydants puissants.
Produits de décomposition dangereux	Le contact avec des métaux peut libérer du gaz d'hydrogène inflammable.

SECTION 11. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation Peau Yeux Ingestion

Toxicité aiguë	
CL50 (inhalation)	<i>Non disponible</i>
DL50 (orale)	Mélange - DD ₅₀ 1 845 mg/kg (ETA)
DL50 (cutanée)	Mélange - DL ₅₀ 5 714 mg/kg (ETA)
Notes	Estimations de toxicité aiguë : Catégorie 4 Toxicité orale
Corrosion et/ou irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé peut causer une réaction allergique.
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque des brûlures graves aux yeux et possiblement la cécité.
Inhalation	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Risque d'aspiration	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Peut provoquer des lésions aux organes suite à des expositions répétées.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une sensibilisation cutanée
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	
Développement de progéniture	Non classé.
Fonction sexuelle et fécondité	Non classé.
Effets sur ou par la lactation	Non classé.
Mutagénicité de la cellule germinale	Non classé.
Effets interactifs	Non classé.
Notes :	Non classé.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité	Le mélange est très toxique pour les organismes aquatiques et entraîne immédiatement des effets néfastes à long terme.		
	Ingrédient	Espèces	CL/CE₅₀
	Limonène	Poisson (eau salée)	CL ₅₀ 0,545 mg/L (96h)
	Limonène	Crevette mysis	CL ₅₀ 0,048 mg/L (96h)
Persistance et dégradabilité	Limonène	Algue verte	CE ₅₀ 0,719 mg/L (96h)
	Persistant.		

Monica Hachey 2017-10-20 5:54 PM

Comment [1]: If the (SW) in English means salt water. If not, I have no clue.

Potentiel de bioaccumulation	Se bioaccumulera.
Mobilité dans le sol	Non disponible
Autres effets nocifs	Non disponible

SECTION 13. ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

Méthodes d'élimination	Triple rinçage et élimination conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales/étatiques et locales. Consultez votre fournisseur local pour plus d'informations.
------------------------	--

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations	Numéro UN	Appellation réglementaire adéquate	Nom technique (données N.S.A.)	Classe de danger pour transport	Groupe d'emballage
RTMD canadien	UN3082	Matière dangereuse pour l'environnement, Liquide, N.S.A.	(Limonène)	9	III
Ministère des Transports des États-Unis. (49 CFR/DOT)	UN3082	Matière dangereuse pour l'environnement, Liquide, N.S.A.	(Limonène)	9	III
Note : polluant marin					
Réglementation de l'IATA	UN3082	Matière dangereuse pour l'environnement, Liquide, N.S.A.	(Limonène)	9	III
Code IMDG	UN3082	Matière dangereuse pour l'environnement, Liquide, N.S.A.	(Limonène)	9	III
Note: polluant marin					
NOTES :					

SECTION 15. DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Réglementations sur la sécurité, la santé et l'environnement.	Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : toutes les composantes sont répertoriées dans la Liste intérieure des substances (LIS).
Norme du groupe (Group Standard - HSNO)	HSR002530 – Produits nettoyants – Risque subsidiaire
Classement HSNO	6.1D(oral), 6.5B, 6.9B, 8.3A, 9.1A.

SECTION 16. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Date de publication	8 septembre 2017
Date de la dernière révision	Sans objet
Déni de responsabilité	Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été préparée par iHazmat Regulatory Ltd., (www.iHazmat.com) en utilisant les informations fournies par Oceanmax Ltd. Les informations contenues dans cette FDS sont offertes pour consultation et pour vous guider dans l'utilisation de ce produit. Conformément à la pratique habituelle, la précision de l'information incluse est basée sur ce qui a été fourni par le fabricant et la seule responsabilité pour l'exactitude de ces documents incombe à Oceanmax Ltd.

*FDS conforme aux exigences SIMDUT2015